

# Réunion des animateurs de SAGE des bassins Rhône-Méditerranée et de Corse

Mardi 25 juin 2024

9h30-16h45 - Hôtel Mercure Lyon centre Charpennes

## *Synthèse des échanges*

Liste des participants en annexe n°1.

### **1/ Introduction et tour de table**

**Kristell ASTIER-COHU**, directrice du département de la connaissance et de la planification, agence de l'eau

**Didier PITRAT**, chef de Pôle Délégation de bassin, DREAL AURA

Tour de table participatif pour mieux se connaître.

### **2/ Actualités nationales et de bassin**

**Claire MORAND**, Agence de l'eau, et **Diane SANTENS**, DREAL de bassin

- **Projet de réforme nationale des SAGE – état d'avancement** (voir diaporama présenté en séance)

La synthèse de la consultation du public sur le projet de décret est en cours de finalisation. Il n'y a, à l'heure actuelle, pas de visibilité sur la date de parution du décret.

Une animatrice de SAGE regrette que les présidents des CLE n'aient pas été informés directement par le ministère du lancement de la consultation sur le décret SAGE. Sans le relai effectué par l'agence de l'eau aux animateurs de SAGE, les SAGE n'auraient pas eu connaissance de la consultation.

Des interrogations portent sur l'ambition qui sera in fine retenue sur le sujet de la protection des zones humides et de leur intégration dans les documents d'urbanisme.

Malgré les demandes récurrentes au ministère, plusieurs animateurs de SAGE se demandent pourquoi la CLE n'est toujours pas personne publique associée (PPA) sur les documents d'urbanisme. Il est confirmé que le décret ne changera pas la situation. Il devrait néanmoins permettre quelques avancées en matière de prise en compte du contenu des SAGE. Il est également rappelé que les EPTB et EPAGE sont devenus PPA pour ce qui concerne les SCOT depuis la loi « Climat et résilience ».

Enfin des échanges portent sur la pratique du « es qualité » dans les arrêtés de composition des CLE. Même en cas de « es qualité » il faut être vigilant sur la dénomination qui peut parfois être rapidement obsolète (ex : « 7<sup>e</sup> vice-président »). Des éléments de clarification et de cadrage feront partie du guide national SAGE en cours de révision.

- **Information sur le projet de 12<sup>ème</sup> programme d'intervention de l'agence de l'eau** (voir diaporama présenté en séance)

L'agence de l'eau est remerciée pour sa proposition de soutien financier à hauteur de 70%. Il est précisé que le financement n'est pas limité à un seul poste d'animateur puisqu'il porte sur des missions éligibles et non sur un poste. Les conditions de calcul de l'aide à l'animation seront conservées par rapport au 11<sup>ème</sup> programme : prise en compte d'une assiette éligible égale à 1,3 x le salaire chargé rapporté au nombre de jours de missions éligibles au financement.

Suite à une interrogation, il est précisé qu'il n'y a pas de financements prévus sur crédits budgétaires de l'Etat dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Eau.

- **Information sur les dernières parutions du bassin** (voir diaporama présenté en séance)

Une animatrice de SAGE suggère que des webinaires courts soient organisés pour communiquer les principaux éléments à retenir des guides techniques diffusés par le bassin.

Il est confirmé que ces webinaires sont effectivement envisagés. Le premier sera consacré au guide technique sur l'élaboration et la mise en œuvre de plans de gestion sédimentaire. La date n'est pas encore fixée.

### **3/ PTGE et démarches de sobriété dans les SAGE**

- **Présentation de la stratégie du bassin en matière de PTGE et de sobriété, intégration aux SAGE** (voir diaporama présenté en séance)

**Jean PRUVOST**, DREAL de Bassin

**Claire MORAND**, Agence de l'eau

Une animatrice de SAGE fait part du besoin de méthodologie sur le volet agricole des scénarios des démarches de prospective. Il est suggéré d'accompagner les acteurs agricoles pour qu'ils parviennent à imaginer des futurs possibles et ainsi alimenter les scénarios de manière concertée : à défaut de la dynamique d'adaptation par filière promise par le Varenne agricole de l'eau, la démarche prospective lancée dans le cadre d'un SAGE ou d'un PTGE permet d'inviter les acteurs agricoles locaux (ex : lors d'un atelier par usage) à une réflexion prospective en lien avec l'évolution de la ressource en eau.

Dans le processus d'élaboration des PTGE, la DREAL de bassin précise que l'étape des études de volumes prélevables (EVP) est bien distincte de celle de la prise en compte des effets à venir du changement climatique, qui s'opère au travers de la démarche de prospective. Les résultats des EVP permettent de définir des actions pour résorber le déséquilibre, ou maintenir l'équilibre, sur la base de la situation actuelle (intégrant les évolutions déjà observées sur l'hydrologie au cours des dernières années) qui seule permet de dimensionner des VP. S'essayer à définir des volumes prélevables futurs est trop incertain et fragiliserait les décisions administratives. La démarche de prospective permet alors de questionner le programme d'actions au regard des effets à venir du changement climatique, d'anticiper les menaces, et ainsi renforcer le plan d'actions (ambition plus forte et nouvelles actions). Il est rappelé que la méthode HMUC sur le bassin Loire Bretagne sépare également les deux dimensions.

Une question porte sur la déclinaison opérationnelle sur les bassins versants de l'objectif de réduction de 10% des prélèvements à l'échelle du bassin Rhône-méditerranée fixé par le plan de bassin d'adaptation au changement climatique (PBACC). Il est rappelé que le défi n°1 du PBACC fixe un objectif de réduction globale de 10% des prélèvements d'ici 2030 par rapport à la référence de 2019 sur le bassin Rhône-Méditerranée, soit 360 M m<sup>3</sup> hors CNPE (dont 150 M m<sup>3</sup> grâce aux PTGE adoptés) et

nécessite l'engagement, partout et pour tous, d'actions individuelles ou collectives visant des pratiques et usages plus sobres en eau.

La déclinaison de cet objectif et la répartition de l'effort entre les usagers dépendra de chaque territoire. Certains territoires, en particulier ceux concernés par un PTGE, vont faire plus d'efforts que d'autres. L'enjeu est de fixer un cap et d'entraîner les usagers au maximum pour atteindre cet objectif.

Concernant les règlements de SAGE, il est indiqué qu'il est préférable de prévoir une règle qui répartit le volume prélevable par usage. Une règle qui porterait sur un volume prélevable global à respecter (en pratique plutôt intégré dans le PAGD) pourrait poser des difficultés d'application aux services instructeurs qui devront trancher comment répartir ce volume. Mieux vaut que la répartition entre usages soit discutée et décidée dans le cadre de la gouvernance de la CLE.

Enfin, des échanges portent sur le modèle de cahier des charges des EVP du bassin, qui cite un modèle d'évaluation des besoins des milieux qui n'est pas adapté à tous les territoires (le modèle « ESTIMHAB », qui n'est pas adapté aux territoires de montagne à forte pente). D'autres modèles peuvent être utilisés et le cahier des charges peut donc être adapté. Le bassin a commencé le travail de révision du cahier des charges et cette question des modèles sera traitée.

Pour aller plus loin : un document de l'INRAE récapitule les différents modèles qui existent et leurs spécificités : <https://ecoflows.inrae.fr/content/download/231/2030?version=1>

- **Retour d'expérience du SAGE Vouge** (voir diaporama présenté en séance)

**Nicolas BOILLIN**, SAGE Vouge

Les ateliers de concertation organisés dans le cadre de la démarche de prospective (commune aux 3 SAGE Vouge, Ouche et Tille) ont permis aux acteurs d'écouter les points de vue, comprendre les besoins des uns et des autres, réaliser qu'il y aura moins d'eau à l'avenir et dégager un consensus sur certaines actions (ex : ne plus artificialiser). L'objectif d'acculturation et d'écoute réciproque a été atteint, ce qui laisse à penser que les acteurs travailleront ensemble et avec moins de méfiance.

Suite à la présentation en séance, les échanges ont porté en particulier sur la mobilisation des acteurs lors des ateliers. Les dates des réunions étaient resserrées pour ne pas perdre la dynamique, et étaient planifiées dès le démarrage de la démarche. Il y a eu beaucoup de relances, ce qui a permis la mobilisation effective de nombreux acteurs. L'ensemble du réseau d'acteurs des syndicats porteurs des SAGE a été invité. S'agissant du monde agricole, toutes les chambres d'agriculture et tous les syndicats étaient invités (fnsea, confédération paysanne...). Les élus des communautés de communes et des petits syndicats étaient présents, mais les élus de Dijon Métropole très peu. Un événement à l'attention de l'ensemble des élus sera organisé en septembre, pour présenter la stratégie d'adaptation.

Des questions techniques ont été posées sur :

- La révision des volumes prélevables : l'EVP date de 2012, le cahier des charges pour sa révision est en cours de rédaction. Il s'agit de mettre à jour l'évaluation de la ressource disponible, compte tenu de la baisse observée ces dernières années, mais les débits minimum biologiques ne seront pas revus.
- La révision des autorisations de prélèvement : les prélèvements actuels respectent ces autorisations. Suite à la révision de l'EVP, les volumes autorisés risquent d'être plus bas, pour prendre en compte les conséquences des évolutions du climat de ces dernières années sur la ressource (le bilan du PTGE de 2020 montre que l'objectif d'équilibre structurel de la ressource n'est pas atteint, et que surtout, depuis 2017 les cours d'eau s'assèchent davantage, plus tôt et plus longtemps, et la nappe baisse).

- La connaissance des prélèvements : le SAGE Vouge rencontre des difficultés pour connaître les prélèvements industriels, le secret professionnel étant invoqué. La représentante du SAGE de la Tille évoque également la difficulté d'exploiter des données de volumes annuels et non mensuels.

L'animateur du SAGE de l'Ouche émet l'idée d'étudier la possibilité de moduler les prélèvements en fonction de la situation en temps réel de la ressource (évaluée à partir des données des stations de mesure). L'OFB alerte et demande d'être vigilant car cela signifie que le principe de gestion structurelle est dévié, que la gestion est alors conjoncturelle, et qu'on peut donc avoir tendance à oublier les besoins du milieu, alors qu'à certaines périodes les milieux ont besoin de beaucoup d'eau pour assurer les fonctionnalités biologiques.

#### **4/ Ateliers d'échanges et de partage de pratiques**

##### **- Atelier 1 : Accompagner la sobriété**

Atelier 1.a - Introduction de l'atelier par le témoignage de Thilini PASQUWELAGE, interCLE Vouge-Ouche : présentation de l'accompagnement d'une cinquantaine de foyers pour la réalisation d'économies d'eau sur une commune de 1500 habitants dépendant de la nappe de Dijon Sud (communication, diagnostic et équipement des foyers, suivi et bilan des actions d'économies d'eau).

Atelier 1.b - Introduction de l'atelier par le témoignage de Simon LALAUZE, SAGE Ardèche : présentation des actions d'animation et d'accompagnement réalisées et en projet autour de la sobriété (programme d'animation et de sensibilisation à destination du grand public et des acteurs du tourisme, distribution à grande échelle de dispositifs hydro-économiques et cuves de récupération d'eau de pluie avec un système de commande en ligne pour les particuliers).

A noter que le PLUi de la communauté de communes du Pays de Beaume-Drobie impose l'installation de dispositifs de récupération des eaux pluviales lors de toute nouvelle construction de bâtiment ou de piscine.

Principaux points à retenir des échanges :

- Constat que sur de nombreux territoires, les baisses de prélèvements en eau potable se jouent désormais au robinet quand les objectifs de rendements de réseaux sont atteints.
- Des interrogations sur le rapport coût/efficacité d'actions de communication locales sur les dispositifs hydroéconomiques par rapport à des actions de communication nationales dans les grands médias.
- Sur la distribution de dispositifs hydroéconomiques, constat de la difficulté à s'assurer que les dispositifs distribués aux particuliers sont bien installés, utilisés et maintenus dans le temps. Un accompagnement s'avère nécessaire mais difficile à mettre en œuvre à l'échelle d'un territoire de SAGE entier.

##### **- Atelier 2 : Serious Game Cimate'EAU**

L'atelier a consisté à présenter et tester le serious game d'appropriation du plan de bassin d'adaptation au changement climatique (PBACC), en phase de développement par la DREAL de bassin.

Ce jeu s'adresse à un public large (niveau lycée ou +). Il permet de comprendre plusieurs notions : l'adaptation d'un territoire au changement climatique dans le domaine de l'eau (notion de marche en avant sur un tapis roulant qui recule), la vulnérabilité des territoires, l'urgence à agir, les typologies de solutions possibles, à mettre en œuvre au bon moment dans un contexte d'incertitude sur le climat à venir (les modèles climatiques ont des limites), et à étudier avec précautions (coûts, risques de regret en situation d'incertitudes sur le changement climatique, bénéfices).

Durée du jeu : 5-10 minutes de présentation (à adapter en fonction du public) + 30 à 45 minutes de jeu

+ 1 à 2h de préparation préalable par l'animateur (préparation du matériel de jeu + connaissance des règles + préparation du discours introductif)

Nombre de joueurs : 1 animateur + 5 (min) à 10 (max) joueurs

Principe du jeu : « Climacteau » est un jeu collaboratif qui met les joueurs en situation de gestionnaires de l'eau à l'échelle d'un territoire hydrographique du bassin Rhône-Méditerranée. Les joueurs décident ensemble des solutions d'adaptation à mettre en œuvre afin de réduire la vulnérabilité de leur territoire face aux effets du changement climatique. L'objectif est de réussir à adapter le territoire avant l'échéance de 2060. La partie se joue en 4 tours, chaque tour traduit depuis 2020 une décennie d'augmentation des effets du changement climatique. Les solutions d'adaptation choisies à chaque tour de jeu permettront de baisser la sensibilité du territoire sur un ou plusieurs enjeux parmi les 5 enjeux sur lesquels porte le PBACC (baisse de la disponibilité en eau, perte de biodiversité aquatique et humide, assèchement des sols, détérioration de la qualité de l'eau, risques naturels liés à l'eau).

Plusieurs idées d'améliorations et de variantes ont été proposées par les participants lors de l'atelier. Certaines vont être prises en compte car elles améliorent l'intérêt pédagogique du jeu (ex : notion de coûts des solutions), pour finaliser le contenu du jeu d'ici l'automne. Il sera mis à disposition gratuitement dès que possible en téléchargement type *print and play* (documents pdf à imprimer et à découper), dans une version graphique non stabilisée dans un premier temps. Le plateau de jeu pourra être adapté au territoire d'un SAGE si l'animateur a le temps de le préparer avec un logiciel SIG, sinon des territoires types (ex : littoral, montagne) seront proposés.

### **- Atelier 3 : La révision du SAGE : comment impliquer le territoire ?**

Atelier 3.a - Introduction de l'atelier par le témoignage de Margaux KNISPEL, SAGE Arc Provençal : présentation de la démarche de concertation du grand public organisée dans le cadre de la révision de la stratégie du SAGE : conception d'un jeu « Mouillez-vous pour vos rivières », communication et organisation de rencontres des habitants sur les marchés, à la bibliothèque, dans des réunions publiques puis recueil de contributions sur Internet.

Atelier 3.b – Introduction de l'atelier par le témoignage de Mathieu CHAMPAULT, SAGE de l'Est Lyonnais : présentation de l'organisation mise en place pour associer les acteurs du territoire à la révision du SAGE, aux étapes de la stratégie et de la rédaction du projet de SAGE révisé.

Principaux points à retenir des échanges :

- Les efforts et les outils déployés par le SAGE de l'Arc ont été bénéfiques : le grand public a été sensibilisé et ses contributions ont permis de confirmer les axes de la stratégie du SAGE. Certains citoyens ont développé leurs connaissances sur l'eau et identifient à présent le syndicat et le SAGE.
- Importance du portage politique par la CLE, pour valider et accompagner la démarche : participation des élus aux événements, mobilisation de leur service communication, relais ...
- Les articles dans la presse locale apparaissent très efficaces pour informer le grand public.
- Les sujets abordés par les citoyens sont principalement liés au cadre de vie (eau potable, baignade, etc.).
- Ne pas avoir peur des publics difficiles (ex : les « râleurs ») : commencer par expliquer ce qu'est un SAGE, écouter pour comprendre pourquoi ils sont mécontents, et quelles sont leurs attentes. Leur positionnement change et ils sont alors eux-mêmes plus à l'écoute.
- Externaliser l'animation de la concertation avec les acteurs du territoire dans le cadre de la révision du SAGE peut faciliter la vulgarisation et libérer la parole (neutralité de l'animateur, mise en retrait de la structure porteuse). La rédaction des documents du SAGE en régie est par contre privilégiée.

- Un équilibre est à trouver dans les sollicitations pour ne pas épuiser les acteurs, entre les attentes de davantage de concertation et de rationalisation des réunions de la CLE et de ses instances de travail.
- Intérêt dans certains cas de prévoir des échanges bilatéraux avec des représentants d'usagers pour sortir de la posture politique adoptée en réunion de CLE. Cela permet de cibler les discussions et de revenir avec des propositions concrètes.

#### **- Atelier 4 : Faire le lien avec l'aménagement du territoire**

Ateliers 4.a et 4.b - Introduction de l'atelier par les témoignages de Catherine HAMELIN, SAGE Bas-Dauphiné Plaine de Valence, et de Laëtitia LAMBERT, Agence d'urbanisme de la région grenobloise : présentation de la démarche d'élaboration de la boîte à outils pour la prise en compte des enjeux du SAGE dans les documents d'urbanisme locaux du Bas Dauphiné Plaine de Valence : co-construction du projet avec l'agence d'urbanisme, structuration de la boîte à outils pour répondre aux besoins de l'urbanisme, association des collectivités, retour d'expérience et perspectives.

A noter qu'un témoignage de l'animatrice du SAGE sur cet outil, recueilli par l'Oieau, a été publié sur Gest'eau :

<https://www.gesteau.fr/document/la-boite-outils-eau-et-urbanisme-du-sage-bas-dauphine-et-plaine-de-valence>

Principaux points à retenir des échanges :

- La boîte à outils du SAGE Bas Dauphiné Plaine de Valence identifie les leviers de bonne prise en compte des enjeux liés à l'eau dans les documents d'urbanisme avant, pendant et après l'élaboration des PLU(i). Elle identifie ainsi des points d'alerte pour intervenir sur les PLU(i) déjà approuvés.
- L'élaboration de cette boîte à outils a été suivie par la commission Aménagement de la CLE, présidée par un élu impliqué. Cette commission a vocation à perdurer, notamment pour définir les modalités de promotion et diffusion de l'outil, et suivre sa mise en œuvre.
- Les CAUE peuvent être des portes d'entrée pour connaître les bureaux d'études qui travaillent à l'élaboration des documents d'urbanisme d'un territoire.
- Se rapprocher et travailler avec les SCOT et PLU nécessite du temps pour les animateurs de SAGE. La question des compétences et de la formation est également posée.
- D'autres retours d'expérience sont partagés lors de l'atelier, notamment :
  - o Un guide SAGE et Urbanisme a récemment été finalisé sur l'Arve. La structure porteuse est proactive pour se rapprocher des PLU en cours de révision, contribuer aux notes d'enjeux rédigées par les services de l'Etat...
  - o Sur la Crau, des fiches outils ont été élaborées pour intégrer aux documents d'urbanisme les zones de sauvegarde des ressources stratégiques en eau potable.
  - o Le SAGE des Gardons a développé un guide en ligne d'aide à la lecture du SAGE pour les porteurs de projets.
  - o Exemple du SCOT du Pays de Fayence qui a revu ses perspectives d'accueil de population du fait de l'insuffisance de la ressource en eau.
  - o Exemple du SCOT du bassin de Thau, qui intègre bien les enjeux du SAGE (démarche facilitée par le fait que les 2 outils sont portés par la même structure).

#### **5/ Conclusion**

Remerciements de l'ensemble des intervenants et participants.

Une réunion des présidents de CLE devrait être organisée fin 2024-début 2025.

Clôture de la réunion.

## Annexe n°1 : liste des participants

Nom	Prénom	Structure
ASTIER-COHU	Kristell	Agence de l'eau
BALUFIN	Etienne	SMMAR - EPTB Aude
BAR	Marie	SAGE de l'Arve
BARRERA	Anahi	Agence de l'eau (délégation Montpellier)
BATUT	Sandrine	SMBVL – SAGE du Lez
BIARROTTE	Anna	CLE Basse Vallée de l'Ain / SR3A
BOILLIN	Nicolas	CLE Vouge
CADILHAC	Laurent	Agence de l'eau (délégation Lyon)
CAMPOY	Aurélie	CLE du Drac et de la Romanche
CHAMPAULT	Mathieu	SAGE de l'Est Lyonnais
CHRETIEN	Châu	SAGE du Gapeau
CONSTANTIN-BERTIN	Christel	CLE Bièvre Liers Valloire / SIRRA
COYER	Amandine	CLE Tille
DELATTRE	Ophélie	SAGE de l'Est Lyonnais
DELLA ROSSA	Pauline	SYMCRAU
DÉPREZ	Flore	DREAL PACA
DESAGHER	Véronique	SMAVD – SAGE de la Durance
DUBUIS	Julien	Agence de l'eau
EXTRAT	Coralie	SMAGGA
FABREGA	Hélène	SMBT - SAGE Thau-Ingril
FAURE	Emmanuelle	SAGE Ardèche
FOUCHY	Kelly	SMIAGE – SAGE Siagne
GARRONE	Christophe	Syndicat Mixte Argens
GRIVOLAS BAUGE	Ophélie	PNR Luberon - -SAGE Calavon-Coulon
HAMELIN	Catherine	SAGE Bas Dauphiné Plaine de Valence
JAVION	Florence	Agence de l'eau (délégation Lyon)
KNISPEL	Margaux	EPAGE Menelik – SAGE de l'Arc
LALAUZE	Simon	EPTB Ardèche
LAMBERT	Laetitia	Agence d'urbanisme de la région grenobloise
LANGON	Marion	OFB DR AURA
LE NAGARD	Maud	EPAGE Haut-Doubs Haute Loue
L'HUILLIER	Christel	Agence de l'eau (délégation Besançon)
MORAND	Claire	Agence de l'eau
PASQUWELAGE	Thilini	InterCLE Vouge/Ouche
PELTE	Thomas	Agence de l'eau
PETIT	Catherine	Agence de l'eau (délégation Besançon)
PITRAT	Didier	DREAL de bassin
PORTERET	Vincent	Agence de l'eau (délégation Besançon)
PRESSUROT	Anne	Agence de l'eau
PRUVOST	Jean	DREAL de bassin
RENOUARD	Chloé	ARRA
RICHARD	Elisa	EPTB Gardons
SANTENS	Diane	DREAL de bassin
SENACQ	Géraldine	Agence de l'eau (délégation Lyon)
SOURIGUERE	Katia	SMIAGE
STOLPE	Clara	EPAGE Menelik – SAGE de l'Arc
TESTELIN	Romana	DREAL PACA

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Structure</b>
THELIER	Pierre	EPTB de l'Or
TREGOUET	Enora	Agence de l'eau
VEROT	Marc	Agence de l'eau (délégation Lyon)
VIART	Pascal	SBO - SAGE Ouche
ZOU	Camille	CLE Bievre Liers Valloire
ZOULALIAN	Franck	Agence de l'eau (délégation Marseille)